



**AVENANT N°1 A CONVENTION FINANCIERE**  
**« RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAN NAZARI »**  
**Commune de TORDERES**

La **Commune de TORDERES**, représentée par Madame Maya LESNE, Maire, ci-après dénommée la Commune,

D'une part

Et

La **Communauté de Communes des Aspres**, représentée par Monsieur René OLIVE, Président, ci-après dénommée la Communauté de Communes,

D'autre part.

**PREAMBULE**

La Commune de TORDERES a sollicité un Fonds de Concours pour la **RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAN NAZARI - TRANCHE 2** sur la commune.

S'agissant de travaux hors compétence Communauté de Communes, la Commune est maître d'ouvrage de l'opération.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de fonds de concours autorisé par Délibération du Conseil Communautaire en date du 30 Mars 2016, accusé réception en Préfecture le 12 Avril 2016 et finalisée par une convention entre les parties en date du 23/04/2016.

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

**Modification de l'article 3-b : Montant attribué:**

La Communauté se libèrera des sommes dues suivant l'échéancier suivant :

066-246600449-20160512-48-16AvntFCT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

La Communauté de Communes se prononce favorablement sur l'avenant présenté par la commune, sur la base de la délibération n°48/ 2016 du Conseil Communautaire.

Le coût prévisionnel de l'opération a été estimé à : **123 728,00 €HT.**

Le montant des subventions allouées à la commune pour cette opération est modifié, et porté à : **65 000,00 €.**

**Reste à la charge de la commune le montant HT de 58 728,00€.**

Conformément à l'article 3-a, la Communauté, sollicitée à hauteur de **29 364,00 €**, versera un fonds de concours soit 50,00 % du coût prévisionnel résiduel des travaux hors taxe et subvention.

Le reste est inchangé.

Le Président  
de la Communauté de Communes,

**René OLIVE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-48-16AvntFCT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016